

l'Hydro-Ontario? Sauf erreur, le crédit à l'étude vise le transport du charbon. Nous approuvons entièrement ces versements, bien sûr, et malgré les allusions malveillantes que le député de Cap-Breton-Sud a pu faire à propos des membres de notre groupe, il ignore peut-être que depuis 18 mois nous avons secondé ses efforts afin d'obtenir que l'Hydro-Ontario consente plus volontiers à utiliser du charbon de la Nouvelle-Écosse dans les usines thermiques de l'Ontario. Si c'était possible, nous aimerions savoir si ce charbon ne pourrait pas être transporté jusqu'à la tête des Lacs en vertu d'un arrangement quelconque relatif au lest. Comme le ministre le sait peut-être, un très grand nombre de navires qui se dirigent vers la tête des Lacs pour y charger des céréales s'y rendent sur lest.

A propos de la navigation sur le Saint-Laurent, on envisagerait, depuis peu, de permettre aux bateaux étrangers de transporter certaines cargaisons comme lest sans qu'ils aient à acquitter les droits courants. Ne serait-il pas possible que les cargos océaniques, remontant à la tête des Lacs chercher du blé transportent comme lest, par suite d'arrangements spéciaux à prendre avec eux, du charbon de la Nouvelle-Écosse? Ce charbon pourrait être utilisé par les centrales thermiques de la tête des Lacs ou des autres endroits utilisant du charbon. Le plan peut paraître fantastique, mais pourquoi ne pas l'étudier?

Et voici mon autre question: a-t-on envisagé d'aider l'industrie du lignite de la Saskatchewan à étendre ses débouchés vers l'est? Je crois que ce charbon, comme il est très bon marché, peut concurrencer les houilles de haute qualité, à condition que les frais de transport ne soient pas trop élevés. Je crois que pour le moment le marché du lignite ne dépasse pas Winnipeg. Les fabriques de papier situées à l'est de Winnipeg et au nord-ouest de l'Ontario en ont fait l'essai. Envisage-t-on, à l'heure actuelle, d'étendre les débouchés de ce combustible?

Je pose cette question parce qu'il me semble aussi que les énormes stocks de lignite de la Saskatchewan pourraient être utilisés par des centrales thermiques alimentant le réseau national d'électricité. Comme ce projet à longue échéance préoccupe le premier ministre et le gouvernement actuellement, il serait intéressant de savoir si l'Office national du charbon envisagerait d'affecter le lignite à la production d'électricité pour le réseau national.

Mes questions portent, par conséquent, sur la *Sulphur Converting Corporation* et ses rapports avec l'Office national du charbon et le ministre; les péages du canal de Welland et d'autres arrangements qui pourraient être pris pour élargir le marché du charbon de la

Nouvelle-Écosse en Ontario, et sur la lignite de la Saskatchewan.

L'hon. M. Flynn: Je puis dire au député de Port-Arthur que ni mon ministère ni l'Office national du charbon n'ont été consultés ou ont eu à s'occuper de la *Sulphur Converting Company* (je ne sais si c'est bien ainsi qu'elle s'appelle). Comme l'a fait remarquer le ministre des Transports, la seule fois que le gouvernement ait eu à s'occuper de cette entreprise c'est pour la prier de s'adresser au National-Canadien et au Conseil des ports nationaux. Mais la société n'a pas consulté mon ministère à propos de l'utilisation de charbon pour cette entreprise. Je n'en dirai pas plus, de peur qu'on croit que l'entreprise me semble judicieuse, et que je l'approuve. Je ne sais d'ailleurs rien de plus que cela. J'ai failli me brûler les doigts, et je n'ai pas envie de recommencer.

Pour ce qui est du transport du charbon de la Nouvelle-Écosse à l'Ouest de l'Ontario, je ne puis donner de réponse précise au député. Cependant, je puis ajouter que d'après le juge Rand, on ne devrait pas compter sur le maintien d'un marché en Ontario et au Québec pendant un grand nombre d'années. Mais je ne veux pas que le comité en tire des conclusions. Je fais tout bonnement remarquer au député que, d'après moi, l'Office fédéral du charbon pourrait difficilement songer à acheminer le charbon de la Nouvelle-Écosse plus à l'ouest qu'à l'heure actuelle.

Le député a proposé que le charbon serve de lest à des océaniques, et nous étudierons sa proposition. Mais je ne pense pas, de prime abord, que le projet soit rentable. Si l'Office fédéral du charbon, ou mon ministère, a fait des études pour utiliser la houille brune de la Saskatchewan dans le sens indiqué, je n'en sais rien.

L'hon. M. Pickersgill: Le ministre peut-il nous dire si quelque portion du montant initial ou du montant supplémentaire du crédit à l'étude servira à subventionner le charbon dans les provinces Maritimes, abstraction faite des subventions accordées pour le charbon à des fins énergétiques. Autrement dit, verse-t-on des subventions pour le charbon utilisé à d'autres fins que celles-là dans les Maritimes et, dans le cas de l'affirmative, quelle proportion du crédit total représentent-elles?

L'hon. M. Flynn: Les montants affectés, en vertu du décret du conseil 1961-18 et 1961-762, au maintien et à l'entretien de la houillère n° 4, de la houillère Florence et de la houillère n° 1, qui doit fermer ses portes le 12 août 1962, sont des subventions que nous accordons pour le charbon utilisé dans les Maritimes.